

### L'Assurance mutuelle des Évêchés et des Maisons d'éducation, etc.

— o —

Les Assurés qui n'ont pas encore payé pour la dernière répartition sont priés de le faire sans plus de retard. Une communauté dont la maison a péri dans un incendie, a droit à la sympathie de celles qui n'ont rien perdu. Au reste, c'est une question de justice et il n'y a qu'à observer le règlement.

Les trésoriers de Montréal et de Québec, après avoir pris l'avis des directeurs, ont décidé de ne pas faire de répartition pour le couvent du Cap Saint-Ignace. Ils utiliseront leur surplus et emprunteront le reste.

Le trésorier de Québec.

### Apostolat de la prière

— o —

Intention générale pour mai 1908 : *La consécration à Marie.*

Après le règne de JÉSUS dans ce monde, rien ne nous doit être plus cher que celui de sa divine Mère, par notre consécration totale à son cœur sacré.

Que les temps soient venus où le règne de Marie doit s'étendre par toute la terre, le bienheureux Grignon de Montfort l'affirme en ces termes :

« Dieu veut, dans ces derniers temps, révéler et découvrir Marie, le chef-d'œuvre de ses mains : 1° Parce qu'elle s'est cachée dans ce monde et s'est mise plus bas que la poussière, par sa profonde humilité, ayant obtenu de Dieu, de ses apôtres, de ses évangélistes, de n'être point manifestée.—2° Parce qu'étant le chef-d'œuvre des mains de Dieu, aussi bien ici-bas par la grâce que dans le ciel par la gloire, il veut en être glorifié et loué sur la terre par les vivants. — 3° Comme elle est l'aurore qui précède et découvre le Soleil de justice, qui est JÉSUS-CHRIST, elle doit être reconnue et aperçue, afin que JÉSUS-CHRIST le soit.— 4° Étant la voie par laquelle JÉSUS-CHRIST est venu à nous la première fois, elle le sera encore lorsqu'il viendra la seconde, quoique ce ne soit pas de la même manière.